



Commune de Saint-Alban de Montbel

Compte rendu du Conseil Municipal du : 2 mars 2020

Mme le Maire Annick CHEVALIER : Présidente de séance

Secrétaire de séance : Bernard-Paul EMINET

Membres présents

BARDON Benjamin

POUPENEY Annick

CHEVALIER Annick

RENAUDIN Géraud

EMINET Bernard Paul

SENFT Catherine

GRIMONET Henri

SZLAPKA Jean

Membres absents et excusés

DURET Sylvain – pouvoir à SENFT Catherine

LEGER Luc – pouvoir à RENAUDIN Géraud

MERCY Paul – pouvoir à GRIMONET Henri

NOEL-LARDIN Patrick – pouvoir à EMINET Bernard Paul

SCHNEIDER Audrey – pouvoir à POUPENEY Annick

Membres absents non excusés

Néant

Ordre du jour

- Délibération pour attribution des subventions
- Délibération pour le renouvellement de l'adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion
- Délibération pour renouvellement de la convention de participation pour le risque « Prévoyance »
- Délibération pour subvention accueil de loisirs année 2019
- Questions diverses

Début de la séance à 20h10

Approbation du CR du 16 janvier 2020

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

1 – Délibération pour attribution des subventions

Madame le maire fait le point concernant la fréquentation des associations locales par les habitants de Saint-Alban de Montbel en 2019. L'attribution des subventions est accordée sur la base de 50 € par personne.

Association	Personnes	Subvention
Aviron club du lac d'Aiguebelette	6	300,00 €
Ski club du Guiers	3	150,00 €
Eclaireurs de France	3	150,00 €
Tennis club	5	250,00 €
Association sportive de Novalaise Collège de l'Epine	1	50,00 €
Pulse Art Novalaise	5	250,00 €
Handi sport	1	50,00 €
Jeunes sapeurs pompiers Novalaise	1	50,00 €
Montant total subventions		
50 € par personne	25	1 250,00 €

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

2 - Délibération pour le renouvellement de l'adhésion au service de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion

La commune de Saint-Alban de Montbel a adhéré, par convention, au service de prévention des risques professionnels du Centre de gestion de la fonction publique de la Savoie (Cdg73) le 1er janvier 2017 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2019, le Cdg73 propose le renouvellement de cette convention.

Il est rappelé que cette convention permet de bénéficier d'une assistance et d'obtenir des réponses précises aux questions relatives à la prévention des risques professionnels.

Le tarif forfaitaire de l'adhésion à ce service de conseil est de 120 € par an pour les collectivités et établissements employant moins de 10 agents.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal le renouvellement de cette convention.

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

3 – Délibération pour renouvellement de la convention de participation pour le risque « Prévoyance »

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (Cdg73) a passé au bénéfice des agents des collectivités et établissements publics de la Savoie, une convention de participation pour la protection sociale complémentaire sur le risque "Prévoyance". Cette convention qui a pris effet le 1er janvier 2015, arrivera à échéance le 31 décembre 2020.

Lors du conseil municipal du 24 novembre 2014, il a été décidé de définir la participation de la Commune de Saint-Alban de Montbel d'un montant unitaire à 10 € par mois pour le

risque «Prévoyance ». pour chaque emploi en équivalent temps plein des agents communaux.

Le conseil d'administration du Cdg73 a décidé, par délibération du 29 janvier 2020 d'engager une nouvelle démarche concertée visant à faire bénéficier les collectivités et établissements du département qui le souhaiteront d'une convention de participation en matière de prévoyance en faveur de leurs agents.

Il est précisé que les agents auront le choix pour la couverture du risque "Prévoyance" entre quatre formules de garantie - formule 1 : invalidité + incapacité de travail, - formule 2 : invalidité + incapacité de travail + capital décès, - formule 3 : invalidité + incapacité de travail + perte de retraite - formule 4 : invalidité + incapacité de travail + capital décès + perte de retraite.

Le Cgd73 propose à la Mairie de Saint-Alban de Montbel de s'associer à nouveau à cette procédure dont les garanties prendront effet au 1er janvier 2021.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal cette participation au risque "Prévoyance".

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

4 – Délibération pour subvention accueil de loisirs année 2019

Madame le maire fait le point concernant la fréquentation du Centre Socioculturel du lac d'Aiguebelette (Association AEL) par les enfants de Saint-Alban de Montbel en 2019.

Période	Effectif
Eté (en jours)	83
Mercredis (en jours)	36
Mercredis (en demi-journées)	3
Vacances d'hiver (en jours)	21
Vacances de printemps (en jours)	3
Vacances d'automne (en jours)	41
Vacances de Noël (en jours)	3
Séjours (en jours)	5
TOTAL effectif	193,50

Conformément à la convention du 18 février 2019, la participation de la Commune est de 4 € par jour et par enfant.

La participation de la Commune de Saint-Alban de Montbel s'élève à 774,00 €

Pour : 13 | Contre : 0 | Abstention : 0

Questions diverses

Elections municipales – 15 mars 2019

Madame le maire rappelle l'organisation du scrutin du 15 mars 2019.

CHEVALIER Annick présidente – de 13h à 18h

GRIMONET Henri suppléant – de 8h à 13h

Bureau : A. CHEVALIER – H. GRIMONET - S. DURET - A. POUPENEY.

Présence indispensable à 7h45 pour l'ouverture et à 18h pour le dépouillement.

8h00 12h00 : Patrick NOEL-LARDIN - Jean SZLAPKA

12h00 15h00 : Bernard-Paul EMINET - Annick POUPENEY

15h00 18h00 : Luc LEGER - Sylvain DURET

La mise en place dans la salle du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 13 mars 2019 à 15h00.

Chasse aux œufs

La Tirelire des St Albambins demande la reconduction de la chasse aux œufs qui avait eu lieu le dimanche 7 avril 2019 place de la Mairie.

Cette année, la chasse aux œufs aura lieu le dimanche 5 avril 2020 de 8h45 à 13h.

Taux subventions départementales

Madame le Maire indique que l'Assemblée Départementale a voté, pour la Commune de Saint-Alban de Montbel, pour 2020 les taux retenus modulés à 41% au lieu de 40% en 2019.

Ce taux de 41% nous place dans la catégorie « commune défavorisée. » et nous permettra de bénéficier des dispositifs réservés à cette catégorie de communes.

Prévention des risques de propagation du Coronavirus Covid-19

Annick POUPENEY indique qu'une commande a été initiée par la Mairie pour les écoles, le personnel et la tenue des élections :

Gel hydroalcoolique nettoyant pour les mains, gants en latex, masques double pli.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le 10 mars 2020 à 20h.

Fin du conseil municipal à : 22h00

Mme CHEVALIER Annick

Présidente de séance

EMINET Bernard-Paul

Secrétaire de séance